

SÉPARATION DE BIENS:—

“	peut être contestée par créanciers du mari.....	1316
“	<i>Vide FEMME SÉPARÉE DE BIENS.</i>	
“	comment peut être rétablie.....	1320
“	effet de ce rétablissement.....	1321
“	peut être stipulée dans le contrat de mariage et ses effets.....	1422
“	comment en ce cas les époux contribuent aux charges du ménage.....	1425
“	n'autorise pas la femme à aliéner ses immeubles..	1424
“	autorisation générale est nulle.....	“
“	le mari à qui la femme a laissé la jouissance n'est tenu de restituer que les fruits existants.....	1425

SÉPARATION DE CORPS	ne peut être que judiciaire.....	186
“	peut être demandée pour adultère de la femme..	187
“	peut être demandée, quand mari tient concubine dans le domicile conjugal.....	188
“	pour sévices réciproquement.....	189, 199
“	pour refus du mari de recevoir et entretenir sa femme.....	191
“	sévices à l'arbitrage du juge.....	190
“	où la demande en est portée et procédure....	192 à 195
“	demande est éteinte par la réconciliation.....	196
“	action renaît lorsqu'il y a nouveaux sévices.....	197
“	pendant la poursuite, femme peut quitter le domicile du mari et a droit à ses hardes et aliments.....	201, 202
“	ne peut quitter sans autorisation la demeure qui lui est indiquée sous peine de perdre ses aliments et d'être déboutée de son action.....	203
“	pendant la poursuite, femme peut saisir-gager les biens de la communauté pour assurer ses reprises.....	204
“	hypothèques et aliénations par le mari en fraude des droits de la femme pendant la poursuite sont nuls.....	205
“	ne rompt pas le mariage.....	206
“	ses effets:— quant au domicile de la femme.....	207
“	“ emporte séparation de biens.....	208, 209
“	“ répétition de la dot.....	208
“	“ capacité d'estimer en jugement seule...	210
“	“ déchéance quant à l'époux défendeur.	211
“	“ conservation des droits de celui qui l'obtient.....	212
“	“ obligation de fournir des aliments...	213
“	“ quant à la garde des enfants.....	214, 215
“	cesse par la réunion des époux, et effets de cette réunion.....	217